

Un plan ambitieux pour l'éducation prioritaire

Le plan ambitieux annoncé par le ministre de l'Éducation nationale le 16 janvier est un moment dans l'histoire de l'éducation prioritaire. Celle-ci est aujourd'hui relégitimée alors qu'il y a quelques années c'était le dépôt de bilan qui était exigé.

L'engagement présidentiel et gouvernemental fait écho aux aspirations exprimées lors de la concertation nationale sur l'école puis lors des assises académiques.

Des moyens pour transformer les pratiques

L'essentiel de ce plan réside dans le choix de la transformation des pratiques et des organisations pédagogiques et éducatives en vue d'assurer la réussite des élèves des territoires de l'éducation prioritaire.

La réalité du métier d'enseignant en éducation prioritaire est reconnue. L'ensemble des mesures tend à faire émerger un collectif professionnel, de la maternelle au collège : c'est à la fois une reconnaissance du travail de nombre d'équipes et un renforcement de l'attractivité du dispositif.

Le plan de formation continue ainsi que l'inventaire et la dynamisation des actions pédagogiques des réseaux peuvent rendre effectives ces transformations.

A juste titre, le ministre prend des mesures fortes pour les 350 réseaux qui regroupent les situations les plus difficiles et qui constituent le cœur de l'éducation prioritaire : temps pour se former et pour le travail collectif.

Les conditions de la réussite

Ce plan est ambitieux, il repose sur le pari que l'institution est capable de se transformer, que les équipes s'approprient ces objectifs, que les pratiques et les organisations pédagogiques et éducatives évolueront en s'inspirant du référentiel proposé.

Ce plan rend possible une refondation. Celle-ci ne sera réelle que si :

- un pilotage national se met effectivement en place et que recteurs et DASEN s'engagent dans une mise en œuvre exigeante ;
- les missions spécifiques en éducation prioritaire (coordonnateur, professeur référent, ...) sont renforcées ;
- l'accompagnement des équipes est permanent ;
- un plan de formation plus ambitieux est mis en place pour les rentrées suivantes et si les ESPE s'y impliquent significativement ;
- la pérennisation des mesures est garantie et que, dès la rentrée 2014, les moyens sont concrètement disponibles, en particulier pour la formation.